

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 262 - Médium 2 BLUE

N° de l'article	50 262	Date d'émission:	08.12.22
Version	1.0 ( 08.12.22 )	Page	1 / 9

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit  
50 262 - Médium 2 BLUE

Numéro d'enregistrement REACH  
---

UFI  
---

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale  
Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés  
---

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG  
Otto-Hahn-Strasse 2  
D-40699 Erkrath  
Tel +49 (0) 211 - 2509 - 0  
Fax +49 (0) 211 - 2509 - 479  
info@schmincke.de  
www.schmincke.de

Schmincke-laboratoire:  
lun-jeu 8.00-16.30, ven 8.00-13.30  
tel. +49 (0) 211-2509-474  
sdb@schmincke.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Appel d'urgence Berlin**  
**+49 30-30686700**  
**(24/7 counseling en allemand et en anglais)**

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquette

Mention d'avertissement  
---

Mentions de danger  
sans marquage distinctif

Conseils de prudence  
---

Texte pour l'étiquetage (CLP)  
---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 262 - Médium 2 BLUE

N° de l'article	50 262	Date d'émission:	08.12.22
Version	1.0 ( 08.12.22 )	Page	2 / 9

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.1 Substances

##### Spécification chimique

huile naturelle  
huile modifiée  
siccatif

Numéro CAS ---  
EINECS / ELINCS / NLP ---  
Numéro d'identification UE ---  
Numéro d'enregistrement REACH ---  
Code DG-EA (Hazchem) ---  
Numéro CI ---

#### 3.2 Mélanges

##### Indications complémentaires

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### En cas d'inhalation

Aucune mesure particulière n'est requise.

##### Contact avec la peau

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.  
En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

##### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.  
En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

##### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).  
En cas de malaise, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

---

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

##### Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

##### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

aucune

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 262 - Médium 2 BLUE

N° de l'article	50 262	Date d'émission:	08.12.22
Version	1.0 ( 08.12.22 )	Page	3 / 9

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

---

Indications complémentaires

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

### **6.2 précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une introduction dans l'environnement.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires

---

### **6.4 Référence à d'autres sections**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

---

---

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

---

Classe de stockage

---

Indications

diverses

température de stockage: de 10 °C à 35 °C

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

### **8.2 Contrôle de l'exposition**

---

### **Contrôle de l'exposition professionnelle**

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Protection des mains

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 262 - Médium 2 BLUE

N° de l'article	50 262	Date d'émission:	08.12.22
Version	1.0 ( 08.12.22 )	Page	4 / 9

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

### Protection oculaire

Éviter le contact avec les yeux.

### Protection corporelle

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	jaunâtre
Odeur	caractéristique

	min	max		
Point de fusion/point de congélation	---	---		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 99 °C	---		
Inflammabilité	---	---		
Limites d'explosibilité	---	---		
Point éclair/plage d'inflammabilité	> 60 °C	---		
Température d'ignition	---	---		
PH	---	---	---	---
Viscosité	---	---	---	---
Solubilité	---	---	---	---
Coefficient de partage: n-octanol/eau	---	---	---	---
Tension de vapeur	---	---	---	---
Densité et/ou densité relative	---	0,97 g/ml	20 °C	---
Densité de vapeur relative	---	---	---	---
Température d'auto-inflammabilité	---	---	---	---
Indice de réfraction	---	---	---	---

Danger d'explosion

---

### 9.2 Autres informations

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

---

### 10.4 Conditions à éviter

gel et forte chaleur

### 10.5 Matières incompatibles

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 262 - Médium 2 BLUE

N° de l'article	50 262	Date d'émission:	08.12.22
Version	1.0 ( 08.12.22 )	Page	5 / 9

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

---

#### Toxicité aiguë

---

#### En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

#### Ingestion

Aucune donnée disponible

#### Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

#### Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

### Expériences tirées de la pratique

---

---

### Remarques générales

---

### 11.2 Informations sur les autres dangers

---

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

---

#### Classe de risque pour le milieu aquatique

---

#### Numéro de catalogue

---

#### Remarques générales

---

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Indications diverses

---

#### Besoins en oxygène

---

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Facteur de bioconcentration (FBC)

---

#### Coefficient de partage: n-octanol/eau

---

---

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 262 - Médium 2 BLUE

N° de l'article	50 262	Date d'émission:	08.12.22
Version	1.0 ( 08.12.22 )	Page	6 / 9

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

---

### 12.7 Autres effets nocifs

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

##### Code de déchet

080112 Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

---

---

##### Recommandation

---

#### Conditionnement

##### Code de déchet

---

---

##### Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### Indications diverses

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

---

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

IMDG, IATA ---

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN ---

IMDG ---

IATA ---

### 14.4 Groupe d'emballage

---

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG ---

Marine Pollutant - ADN ---

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID ---

Classe de danger ---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 262 - Médium 2 BLUE

N° de l'article	50 262	Date d'émission:	08.12.22
Version	1.0 ( 08.12.22 )	Page	7 / 9

Etiquette de danger ADR	---
Quantités limitées	---
Conditionnement: Instructions	---
Conditionnement: Dispositions particulières	---
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé	---
Réservoirs mobiles: Instructions	---
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	---
Codification réservoirs	---
Restriction concernant les tunnels	---
Remarques	---
EQ	---
Dispositions particulières	---

### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS	---
Dispositions particulières	---
Quantités limitées	---
Conditionnement: Instructions	---
Conditionnement: Dispositions particulières	---
IBC: Instructions	---
IBC: Réglementations	---
Instructions réservoirs IMO	---
Instructions réservoirs UN	---
Instructions réservoirs Dispositions particulières	---
Stowage and segregation	---
Properties and observations	---
Remarques	---
EQ	---

### Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard	---
Passenger	---
Passenger LQ	---
Cargo	---
ERG	---
Remarques	---
EQ	---
Special Provisioning	---

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

##### Europe

Teneur en VOC [%]	---
Teneur en VOC [g/L]	---
Autres informations, restrictions et dispositions légales	
---	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 262 - Médium 2 BLUE

N° de l'article	50 262	Date d'émission:	08.12.22
Version	1.0 ( 08.12.22 )	Page	8 / 9

### Allemagne

Classe de stockage ---  
Classe de risque pour le milieu aquatique ---  
Numéro de catalogue ---  
Décret relatif aux défaillances ---  
Indications relatives à une limitation de la durée de travail ---  
Autres informations, restrictions et dispositions légales ---

### Suisse

Teneur en VOC [%]  
0 %  
Autres informations, restrictions et dispositions légales ---

### EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales ---  
Federal Regulations ---  
State Regulations ---

### Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales ---

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Informations diverses

Mentions de danger (CLP) sans marquage distinctif

#### Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent le besoin de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

#### Littérature

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/217 - ATP 14

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### Raison des dernières modifications

---

#### Indications diverses

---



---

<b>N° de l'article</b>			<b>Date d'émission:</b>	<b>08.12.22</b>
<b>Version</b>	<b>1.0</b>	<b>( 08.12.22 )</b>	<b>Page</b>	<b>9 / 9</b>

---